

**FICHE D'ACCUEIL EN MINI STAGE**

**Principe**  
Le mini-stage d'observation est destiné aux élèves de 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> ou autres classes (passerelles vers la voie pro) qui ont déjà une idée relativement précise sur leur orientation et qui souhaitent recueillir des éléments complémentaires pour confirmer ou infirmer leur projet professionnel et leur projet d'orientation

**Mise en place**

1. Le lycée des métiers du bois émet et transmet à l'établissement d'origine par fax, par courrier ou par mail, 1 exemplaire de la convention, qui doit être remplie et signée par les différentes parties.
2. Après acceptation de la convention, Le lycée des métiers du bois signe à son tour, en conserve un exemplaire et retourne 1 exemplaire à l'établissement d'origine.
3. Le jour du mini-stage, l'élève se présente au bureau du chef de travaux avec la fiche bilan de stage.
4. L'évaluation du mini-stage sera communiquée à l'établissement d'origine par le lycée du bois

**Établissement demandeur**

Etablissement d'origine : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... Email : .....

**Stagiaire**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : ..... Régime : Ext  DP

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... – Mail : .....

- Formule 1 :**  Forêt - Construction Bois - Scierie Possibilité : le jeudi de 8 h 00 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 00 à 17 h 20
- Formule 2 :**  Scierie et Construction Bois Possibilité : le vendredi de 08 h 00 à 17 h 20
- Formule 3 :**  Construction Bois et Forêt Possibilité le jeudi de 8 h 00 à 17 h 30
- Formule 4 :**  Construction Bois Possibilité le mardi de 8 h 00 à 17 h 30 et le jeudi de 8 h 00 à 17 h 30
- Merci de nous préciser vos dates d'indisponibilités :** .....

**Observations :**

- L'élève se présentera au bureau du chef de travaux, 10 minutes avant le début du mini-stage
- Prévoir du matériel pour prendre des notes.
- En fonction des activités, prévoir des vêtements adaptés

Pendant sa période de stage, l'élève reste sous la responsabilité de l'établissement d'origine. Il doit respecter le règlement et particulièrement les consignes de sécurité. Pour tout incident ou accident le lycée du bois prend contact avec l'établissement d'origine.

<p>Pour l'Établissement d'origine Le directeur/principal/proviseur</p> <p>Date : .....</p> <p>Signature :</p>	<p>Les parents</p> <p>Date : .....</p> <p>Signature :</p>
---	---



www.lyceedubois.fr

Dossier suivi par  
Jason DELAHAYE  
Chef des Travaux

Téléphone  
02 32 06 30 40  
Fax  
02 32 06 30 44

Mél  
jason.delahaye@ac-rouen.fr

60 rue du Général De Gaulle  
76630 ENVERMEU